

Conférence nationale sur les rythmes scolaires

Réunion départementale du 24 novembre 2010 à l'IUFM d'Auvergne

La réunion est ouverte par l'Inspecteur d'Académie. Il rappelle les fourchettes OCDE pour le temps de formation des 7 – 14ans (de 180 à 200jours, de 780 à 820h). Pour la France, 144 jours d'école et de 910 à 963h de cours. Il indique que l'école rythme le fonctionnement de la société.

La réunion sera séparée en 3 temps :

- rythmes scolaires et apprentissages.
- rythmes scolaires et famille
- rythmes scolaires et société

Il transmet la présidence de séance à G. Lecuire, IPR EPS, chargé par le Recteur d'animer les débats.

G. Lecuire précise que la consultation sur les rythmes scolaires a été lancée par le Ministre lors des Etats Généraux sur la violence à l'école. La question doit être abordée dans des temps différents (classe, journée, semaine, année scolaire, scolarité). Elle est l'objet de multiples éclairages (scientifiques, pédagogiques, évaluation des politiques publiques). Elle intervient sur l'organisation structurelle des emplois du temps et la fluctuation périodique des processus physiologiques. C'est une question complexe qui doit être envisagée de façon systémique.

Pourquoi un débat sur les rythmes scolaires ? Notre système scolaire ne semble pas le plus efficace au regard des évaluations internationales (PISA), les résultats sont en deçà (selon M. Lecuire) de la moyenne des performances des pays de l'OCDE.

Premier temps : rythmes scolaires et apprentissages

Présentation (G. Lecuire) :

Experts :

JC Cazals, directeur de l'école J. Rostand à Riom présente une expérience ayant conduit à allonger la durée de la matinée pour les écoles primaires et maternelles de cette localité.

Mme Guillaumie, proviseure du lycée A. Brugière à Clermont Ferrand présente les problèmes d'emploi du temps pour les élèves sportifs.

Discussion :

Intervention de la FSU pour demander sur quelle analyse est basée la corrélation « performance » de l'élève /rythmes scolaires. M. Lecuire n'a pas été en mesure de produire une analyse pour étayer cette affirmation. Quelle généralisation tirer de 2 témoignages, alors qu'il n'y en a aucun sur le collège, maillon essentiel de la scolarité qui concentre beaucoup de difficultés. Il semble essentiel de réfléchir à l'élève dans tout ses temps : temps scolaire, périscolaire et hors scolaire alors que l'on aborde dans cette conférence le seul temps scolaire.

Beaucoup d'interventions de militants de la FSU, qui soulignent qu'il a fallu forcer le passage pour être invités. Aller vers l'allègement de la journée d'enseignement va dans le sens de la politique gouvernementale de démantèlement des services publics et d'économie budgétaire. La question des rythmes doit être posée en partant des missions de l'école et des objectifs qu'on se donne pour toute la jeunesse, tant en terme de culture commune que de qualification.

Beaucoup de collègues insistent sur la lourdeur des effectifs de classe. Des collègues signalent la détérioration des conditions d'apprentissage induite par la semaine de quatre jours.

Un collègue précise qu'il ne faut pas séparer le travail en classe des activités hors l'école.

Mme Montfort, secrétaire départementale du SNPDEN (et Principale du collège Baudelaire à Clermont-Ferrand) intervient sur les relations entre les rythmes scolaires et le socle commun : dans le cadre de l'autonomie des établissements,

l'organisation interne peut être modifiée par création de groupes de compétences et éclatement des groupes classe.

Deuxième temps : en raison de l'heure, rythmes scolaires et famille et rythmes scolaires et société seront traités de front.

Experts :

Mme S. Marone, directrice enfant – jeunesse à la mairie de Riom présente l'effet sur l'administration communale de l'expérience sur les écoles précédemment présentée par JC Cazals, mais sans citer la moindre donnée chiffrée (coûts, personnels...)

E. Gold, conseiller général du canton de Randan indique les effets que l'allègement de la journée d'enseignement et l'augmentation du nombre de jours annuels de scolarisation auraient sur les transports scolaires, l'harmonisation des horaires, les conditions de travail des personnels,...

Mme X, office du tourisme de Clermont-Ferrand pense que l'impact des vacances scolaires est différent suivant les territoires. Elle est plutôt favorable au maintien du statu quo.

Discussion :

M. Balais (CR) se demande si les rythmes scolaires doivent être l' α et l' ω de l'école. La RGPP et la suppression de la taxe professionnelle ont un impact sur les collectivités. La carte scolaire aussi. Le Conseil Régional fait une étude sur la restauration (tarification et temps de repas). Les consultations conduiront à l'élaboration du Pacte Jeune.

Un collègue signale que suite à une consultation des parents, son école va repasser à 4,5 jours.

Il est signalé que l'instauration d'une école centrée sur le socle commun induit aussi des diminutions d'horaire.

Conclusion :

L'Inspecteur d'Académie conclue en rappelant que la France a 150 à 180h d'école de plus annuellement que d'autres pays de l'OCDE. La réflexion sur les 4 jours – 4,5 jours à l'école reste ouverte.